

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **REUNION DU 13 MAI 2025**

**Présents :** Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Olivier FONTVIEILLE, Marie-Aude PFEIFFER, Nicolas DUPIN, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, Patrick PELLEGRINI, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE.

M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

### **Ordre du jour**

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2025**

Le procès-verbal est adopté l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **PROJET DE FUSION DU SIEAPA DE SAINT LAURENT LA VERNEDE ET DU SIAEP DE LUSSAN**

Vu la délibération du SIAEPA de Saint Laurent-la-Vernède en date du 25 février 2025 portant sur le souhait d'une fusion des 2 syndicats et vu la délibération du SIAEP de Lussan en date du 5 février 2025 portant sur le souhait d'une fusion des 2 syndicats, le maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette fusion.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de fusion au 31 décembre 2025 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Saint Laurent-la-Vernède et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Lussan au sein d'un nouveau Syndicat mixte,
- **APPROUVE** les statuts du futur Syndicat.

#### **RENOVATION ENERGETIQUE DU FOYER TURION (PLAN DE FINANCEMENT)**

Dans le cadre de la rénovation énergétique du Foyer A. Turion, le montant total s'établit à **43 843, 83 €** qui se décompose ainsi :

- Menuiseries : 26 188,08 €
- Chauffage PAC : 7 490,00 €
- Electricité : 2 800,00 €
- Doublage - isolation : 7 365,75 €
- 

Le maire propose de demander des aides à l'Etat dans le cadre du Fonds Vert – à la Région Occitanie dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention – à la CCPU dans le cadre d'un fonds de concours.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de rénovation du Foyer André TURION,
- **DECIDE** de solliciter les aides de l'Etat, de la Région Occitanie – Pyrénées et de la communauté Pays d'Uzès,
- **APPOUVE** le plan de financement suivant :

## PLAN DE FINANCEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Travaux</b>	<b>43 843,83</b>	<b>Fonds Régional d'Intervention (FRI) 20 %</b>	<b>8 768,76</b>
		<b>Fonds vert 40 %</b>	<b>17 537,55</b>
		<b>Participation CCPU 20 %</b>	<b>8 768,76</b>
		<b>Commune de Saint Laurent la Vernède 20 %</b>	<b>8 768,76</b>
<b>TOTAL</b>	<b>43 843,83</b>		<b>43 843,83</b>

- **MANDATE** le maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tous documents relatifs au projet de rénovation du Foyer A. Turion.

### ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET M. FREDERIC GARDE

Afin de sécuriser la sortie de l'ancienne voie ferrée sur la route de Bagnols sur Cèze au niveau la maisonnette de la gare, il est nécessaire de rétablir l'ancien chemin communal qui part de la route de Bagnols sur Cèze et rejoint l'ancienne voie ferrée.

Le maire propose au Conseil Municipal d'échanger les parcelles B150 appartenant à M. Frédéric GARDE et Mme Angèle SONZOGNI d'une surface de 346 m<sup>2</sup> et B152 appartenant à la commune de Saint Laurent La Vernède d'une surface de 65 m<sup>2</sup>.

La valeur des parcelles est estimée à 300 euros chacune.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'échange de terrains entre Garde Frédéric -Sonzogni Angèle et la commune de saint Laurent La Vernède,
- **AUTORISE** le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### ENQUETE PUBLIQUE SUR L'APPROVISIONNEMENT EN BIOMASSE DE LA CENTRALE PROVENCE

La Centrale de PROVENCE est située dans le département des Bouches-du-Rhône (13) sur les communes de Meyreuil et de Gardanne, au sud d'Aix-en-Provence.

Le projet, « Centrale Biomasse de PROVENCE », développé en réponse à l'appel d'offres lancé par le Ministre chargé de l'énergie le 28/07/2010, consiste à adapter la tranche 4 existante de 250 MWe en centrale biomasse-bois de 150 MWe en vue d'assurer une production d'électricité avec du bois en combustible principal en remplacement des combustibles fossiles actuels.

Le projet consiste à modifier l'alimentation en combustible de la tranche 4. Les combustibles actuels, charbon et coke de pétrole, seront remplacés par du bois avec un complément de charbon cendreux.

Les combustibles bois énergie proviendront systématiquement de forêts exploitées durablement ou bien de la récupération de déchets verts provenant de l'entretien des espaces verts ou de l'arboriculture ou aussi de l'entretien des forêts pour la défense contre les incendies.

Les combustibles bois énergie seront approvisionnés sur le site de la Centrale de PROVENCE sous forme de plaquettes ou granulés.

PROVENCE 4 continuera à utiliser des combustibles fossiles, du gaz naturel et du fioul lourd, au démarrage et en soutien.

La commune de Saint Laurent La Vernède a été identifiée par l'exploitant comme étant susceptible de faire l'objet de prélèvements en bois notables pour alimenter la centrale de Provence.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré par 0 voix pour, 5 voix contre et 8 abstentions :

- **DONNE UN AVIS DEFAVORABLE** à l'objet de cette enquête,
- **N'AUTORISE PAS** les prélèvements de bois sur la commune en vue de l'exploitation de la centrale de biomasse.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Travaux ENEDIS (enfouissement des lignes HT) : Toutes les conventions ont été validées sur la commune, nous sommes dans l'attente du planning des travaux.